CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

information
CORONAVIRUS
COVID-19

Le masque et Covid-19 : Un équipement de protection individuelle (EPI)

Les performances des EPI sont étroitement dépendantes du respect des conditions d'utilisation. Leur utilisation peut alors procurer un « faux sentiment » de sécurité et peut amener à moins pratiquer les gestes élémentaires de prévention.

Quand ?

Avant de réfléchir au port de masque, l'employeur doit donc mettre en œuvre toutes les solutions **techniques et organisationnelles de protection collective** permettant d'éviter ou de réduire les risques :

- **télétravail,**
- **aménagement des horaires et des tâches,**
- **réorganisation des espaces ou du travail,**
- **installation de barrières de séparation physique,**
- **régulation des flux de circulation,**
- **marquage au sol.**

En mettant en place ces mesures de protection, **si le respect de la distanciation physique** d'un mètre entre deux personnes (usagers, collègues, prestataires, etc.) **ne peut être garanti**, le port d'un masque **devient obligatoire**.

Pourquoi utiliser un masque ?

Pour lutter efficacement contre la pandémie Covid 19 la recommandation du port d'**un masque s'inscrit de manière complémentaire aux gestes barrières en vigueur.**

Lorsqu'une personne respire, parle, tousse, éternue, etc., elle émet, en plus ou moins grande quantité, des **projections de salive et des sécrétions** (gouttelettes) des voies aériennes supérieures sécrétées par les muqueuses du nez et de la bouche.

Quels types de masques choisir ?

Type de masque		Norme de référence	Caractéristiques	Durée max /Efficacité	Utilisateur	Usage
	Masque FFP Pièce faciale filtrante (1, 2 ou 3)	Norme NF EN 149	Protège de l'inhalation de gouttelettes et contre les particules en suspension dans l'air.	8h	Soignants Patients infectés par le CoVid19	Unique
	Masque chirurgical	Norme NF EN 14683	Evite la projection et la réception de gouttelettes. Ne protège pas contre l'inhalation de petites particules en suspension	4h A changer en cas d'humidité	Soignants	
	Masque «Grand Public »	AFNOR SPEC S76-001 avec homologation	Complète les gestes barrières / distanciation sociale. Filtre les gouttelettes.	**Catégorie 1** : pour professionnel filtre jusqu'à 90% **Catégorie 2** : protection visée collective, filtre jusqu'à 70%. **À changer une fois souillé. Efficace 4h max**	**Cat 1** : Professionnels ayant contact avec un grand nombre de personnes (Policier, …) **Cat 2** : Personnes ayant des contacts occasionnels	Réutilisable de 5 à 30 lavages à 60°C
	Masque alternatif	Aucune	Améliore les gestes barrières en limitant la transmission des postillons et diminue le contact main-bouche	Inconnu A changer régulièrement	Tout public	

Quelles sont les conditions d'utilisation ?

Une bonne utilisation du masque conditionne l'efficacité du masque. Son port nécessite une **information spécifique** pour éviter les contaminations qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation (mise en place, conditions et durée de port, retrait).

Elle doit être rappelée dans l'espace de travail via des **sensibilisations et affiches**.

PORT DU MASQUE FACE CLAIRE FACE À SOI - FACE FONCÉE VERS L'EXTÉRIEUR

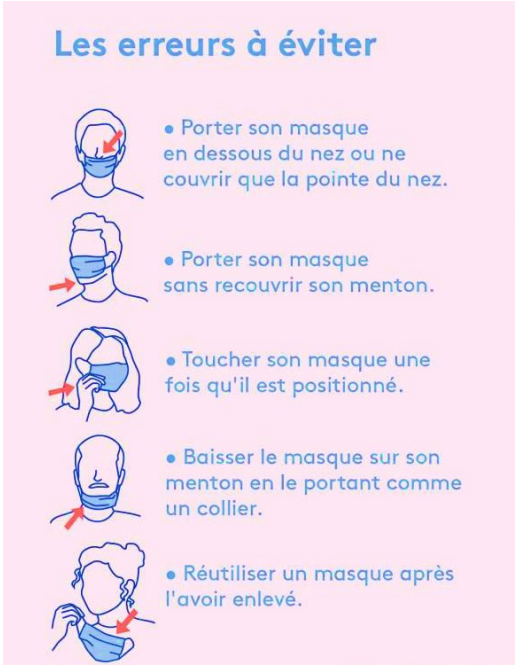

Comment ôter son masque ?

- **L'enlever par derrière,** en ne touchant que les attaches, les boucles,
- **Ne pas toucher la partie de devant** qui couvre la bouche et le nez,
- **SE LAVER LES MAINS** aussitôt que le masque a été jeté ou mis à la machine à laver.

Comment entretenir son masque ?

- Mettre dans un sac plastique pour le transport,
- Laver à 60 °C pendant 30 min,
- Sécher rapidement après la sortie du lavage et repasser à la vapeur
- Jeter en cas d'usure ou trou

Comment jeter son masque ?

- Jeter le masque aussitôt après son retrait, dans un sac plastique,
- Refermer aussitôt,
- Eliminer 24h après dans le sac poubelle de la filière des déchets ménagers non recyclés en ayant pris soin de les placer dans second sac fermé.

L'équipe du service Médecine de Prévention du CDG MARTINIQUE reste à votre disposition :

- **Médecin de prévention : Dr Marie Flanet : nflanet@cdg-martinique.fr**
- **Infirmière Santé au Travail : Nadine Caubit : ncaubit@cdg-martinique.fr**

CDG MARTINIQUE
Maison des Collectivités Territoriales, ZAC Etang Z'abricots - BP 1169 97249 Fort-de-France Cedex
Pour nous contacter : info@cdg-martinique.fr
Plus d'infos sur : www.cdg-martinique.fr